

Vivre sereinement les mesures de protection juridique en établissement

Objectifs de la formation : A la fin de la formation, l'apprenant est capable de :

- Acquérir une vision globale des mesures de protection et de la fonction de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)
- Maîtriser l'ensemble de la démarche permettant de prendre en charge des majeurs protégés

Durée et horaires

2 jours - 14 heures
09h00-17h30

Prix

- INTER 900€/pers.
- INTRA 2.500€/10 pers. max

Sessions INTER sur Paris en 2020

20-21 avril
19-20 novembre

Action de formation
Parcours non certifiant en
mode présentiel

Intervenante : Anne GOZARD, consultante-formatrice, MJPM depuis 2000, diplômée du notariat. Profil disponible sur <https://www.linkedin.com/in/annegozard> /OU/ Sophie LECHAT, consultante-formatrice, MJPM depuis 1995, ancienne déléguée à la tutelle en association et responsable d'un service de maintien à domicile, diplômée en conseil en économie sociale et familiale. Profil disponible sur <https://www.linkedin.com/in/sophielechat>

Public visé
personnel d'encadrement
des établissements accueillant
des personnes âgées
et/ou handicapées et des
services les accompagnant
au domicile

Méthode pédagogique : approche par compétence, méthodologie des 3A (Appel-Apport-Ancrage), accompagnement par l'intervenante

Techniques pédagogiques : apports juridiques et méthodologiques, retours et partages d'expérience, analyse des pratiques, ancrage via des cas réels et des mises en situation

Moyens pédagogiques : support « Vivre sereinement au quotidien les mesures de protection juridique », mémento aide-mémoire, tableau collaboratif privé pour la visualisation et le téléchargement des supports

Modalités d'évaluation

- Évaluation pédagogique diagnostic en début de formation
- Évaluation formative sur l'acquisition des compétences en cours de formation
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le participant à chaud en fin de journée
- Remise d'un certificat de réalisation qui précise le niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences professionnelles
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences, à froid, environ 6 mois après la fin du parcours de formation

Vivre sereinement les mesures de protection juridique en établissement

Lieu de formation

- **INTER** : chez notre partenaire MEDIASITE, 42 rue Legendre 75017 PARIS, ERP équipé pour personnes à mobilité réduite
- **INTRA** : chez le client

Personnes handicapées

L'accessibilité du lieu de formation et les modalités d'accompagnement pédagogique sont évoquées lors de l'entretien préalable à toute contractualisation

Programme MJPM1-2001-v1

Programme de formation et de développement des compétences professionnelles

Les grands changements depuis la Loi N°2007-308 du 05 mars 2007

- Identifier les 3 axes fondamentaux de la réforme issue de la Loi N°2007-308 du 05 mars 2007
- Comprendre la déjudiciarisation en cours de la protection des personnes vulnérables
- Disposer de quelques repères sur les nouvelles pratiques

Les régimes de protection juridique

- Connaître les régimes existants : la tutelle, la curatelle simple ou renforcée, la sauvegarde de justice et l'habilitation familiale
- Connaître les nouvelles mesures : accompagnement judiciaire (MAJ) et accompagnement social personnalisé (MASP)
- Connaître le mandat de protection futur

Les parties prenantes aux mesures de protection

- Identifier les acteurs du domaine de la protection
- Distinguer les missions du MJPM : la protection des biens et la protection des personnes

La détection des personnes vulnérables

- Appréhender l'état du résident et son degré d'autonomie
- Apprécier son environnement
- Estimer la situation matérielle du résident

La formulation d'une demande de protection

- Formuler une demande
- Initier la demande en direct ou par un tiers
- Que faire en cas de refus ?

La gestion des mesures au quotidien

- Identifier les particularités du résident sous protection
- Favoriser l'autonomie de la personne sous protection tout en gérant la dépendance
- Respecter les obligations du MJPM
- Gérer la relation avec le MJPM

Le partenariat Établissement & MJPM

- Accompagner le MJPM dans la prise en charge d'un résident
- Accueillir un résident sous protection et son représentant

Informations & Inscriptions - info@iphigeni.com 06.16.17.95.93

ou Formulaire contact : suivre [ce lien](#) ou utiliser le QR code ci-contre

Avant édition de tout devis ou convention, un entretien téléphonique ou un face-à-face est proposé avec le commanditaire et/ou le stagiaire afin de valider l'adéquation de la formation avec le projet du bénéficiaire ou du groupe de bénéficiaires



Comment
se déroule
une
formation ?